

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour en finir avec le macaron de stationnement papier

Initiant-e(-s) : Françoise Piron

Le macaron de stationnement est une autorisation de parquer posée derrière le pare-brise de son véhicule. Malgré la pochette plastique qui le protège, il a une bien triste mine, après plusieurs mois d'exposition au soleil. De plus, il arrive souvent que ce macaron glisse, tombe et échappe ainsi à l'attention de la personne quittant son véhicule. Il y a alors un risque de se faire amender. À l'heure du digital, alors que la vignette autoroute vient de passer à l'électronique, pourquoi ne pas en faire autant pour les macarons de zone ?

[La ville est divisée en zone et des macarons sont attribués aux propriétaires de véhicule afin de pouvoir parquer librement dans leur quartier. Ce macaron, lié à un numéro de plaque, est présenté sous forme papier, il doit être posé de manière visible sous le pare-brise de son véhicule. Cette forme papier n'est pas pratique, placée dans une pochette, elle a tendance à glisser et tomber à l'intérieur de l'habitacle. On risque alors une amende. De plus l'exposition de ce macaron au soleil lui donne très mauvaise mine, il finit par gondoler au fil des mois.

À l'heure du digital, il semble évidant de songer à passer à un macaron électronique. Ceci réduirait les risques de se faire amender pour un simple mauvais positionnement. Sans compter le coût non négligeable sur le budget d'une famille. Un simple oubli ou un mauvais positionnement augmente la facture générale, ceci malgré la bonne foi et sans aucune volonté de frauder.

Soucieux de rendre ce macaron plus pratique et moderne.

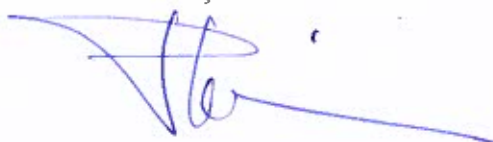
Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Passer le macaron de stationnement de sa version papier en une version électronique.

Lausanne, le 30 octobre 2024
PIRON

Mme Françoise



Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.